

N°94

Octobre-Novembre 2018

# Caen Handi info



**Caen Handi Info**  
**Revue de presse non exhaustive**  
**sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap  
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

## **SOMMAIRE**

p.3  
SANTÉ

p.4  
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.4  
VIE PROFESSIONNELLE

p.6  
ALLOCATIONS

p.6  
VIE SOCIALE

p.9  
ASSOCIATIONS



**Le règlement d'aide sociale facultative du centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Caen** permet, sous conditions, **d'accorder un financement** d'une partie des sommes restant à charge des usagers caennais, pour les **dépenses concernant l'acquisition d'équipements liés au handicap** (audioprothèses, fauteuils roulants, aménagements de véhicules) ou pour **des dépenses de santé** (frais dentaires, d'optique ou d'orthopédie).

Ces aides financières peuvent être attribuées aux personnes dont les ressources ne permettent pas d'acquitter le reste à charge et ne sont accordées que **de façon subsidiaire** (après sollicitation des organismes habituels: MDPH, prestations supplémentaires de la CPAM, commission sociale de la mutuelle, fonds social de la caisse de retraite), sur présentation de devis.

Les demandes d'aides sont à adresser **au CCAS de Caen, 45 rue de Bernières (Tél : 02 31 15 38 38) ou dans l'un des quatre pôles de vie des quartiers** : <http://caen.fr/poles-vie-quartiers>.

## SANTE

### ► Le service sanitaire est lancé

Ouest-France, 6-7 octobre 2018 - Réf: I'- 2

Lancé fin septembre 2018, le service sanitaire s'adresse aux étudiants en santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, maïeuticiens) qui ont l'obligation de suivre une formation afin de promouvoir la santé et la prévention. 1100 étudiants sont concernés à Caen : ils devront travailler sur des actions concrètes sur quatre thèmes (l'alimentation, l'activité physique, la santé sexuelle et la contraception, les addictions).

**A l'occasion de la Journée internationale Maladies Rares 2019**, l'Alliance Maladies Rares Normandie, le service de génétique du CHU de Caen, l'Espace de Réflexion Ethique de Normandie et la filière de Santé AnDDi-Rares, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, organisent, **le jeudi 28 février 2019, une journée d'information sur le thème "regards croisés sur les maladies rares"**, à l'Université de Caen Normandie, Campus 1, esplanade de la Paix.

#### Programme :

**13h30** : Accueil (Aula Magna)

**13h45 – 18h15** : Tables Rondes : présentation du plan maladies rares, accès aux soins, dépistage et place des proches (Amphi Poincaré)

**18h15 – 19h15** : Visite des stands et village des Associations, suivie d'un cocktail dinatoire (Aula Magna)

**19h30 – 21h30** : Soirée théâtre – débat (Amphi P. Daure)

Entrée libre avec inscription recommandée : inscription en ligne [ici](#)

Pour le stationnement PMR : entrée possible par l'avenue de Lausanne, en déclarant son identité à l'interphone.

**Contact** : Alliance Maladies Rares Normandie : [nicole.delperie@orange.fr](mailto:nicole.delperie@orange.fr)

Espace Ethique : [pegeault-s@chu-caen.fr](mailto:pegeault-s@chu-caen.fr)

**Le compte rendu de la Journée Internationale des Maladies Rares qui s'est tenue le 28 février 2018** à l'Université de Caen, en partenariat avec le service génétique du CHU de Caen, **est disponible en ligne sur le site de l'ARS Normandie:**

<https://www.normandie.ars.sante.fr/maladies-rares-et-des-medicaments-orphelins>

### ► Lancement du dossier médical partagé

(ASH, 9/11/2018, p 11) - Réf: I'- 12

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé, le 6 novembre, la mise en place du dossier médical partagé (DMP). Sous la forme d'une application web intégrée au logiciel du professionnel de santé, le DMP facilite le partage des données du patient entre les soignants autorisés, avec pour but de rationaliser les actes médicaux.

Expérimenté dans neuf départements depuis 2016, le DMP compte actuellement plus d'un million de dossiers créés, avec l'objectif de parvenir à 40 millions d'ici 2023.

**L'association Autisme Basse-Normandie** organise une formation consacrée aux particularités sensorielles et perceptives dans l'autisme **du 4 au 6 mars 2019, de 9h à 12h45 et de 13h30 à 16h45, à la Maison des Associations, 8 rue Germaine Tillion à Caen.**

Tarif parents : 100 € (hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire).

Tarif professionnels : 195 € par inscription + 30 € de frais de dossier par établissement (tarif hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire).

**Inscriptions avant le 4 janvier 2019.**

**Contact :** Autisme Basse-Normandie, 54 rue Eustache Restout, 14000 Caen.

Email : [autisme.basse.normandie@orange.fr](mailto:autisme.basse.normandie@orange.fr)

## ENFANCE ET SCOLARITE

### ► Handicapés, ils restaurent des bateaux

Ouest-France, 13-14 octobre 2018 - Réf: II- 2.4

L'association Amerami qui contribue à la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial a récemment signé une convention avec l'APAEI (Association de parents et amis de personnes handicapées mentales) de Caen afin de rénover des vieux bateaux.

Les jeunes de l'institut médico-éducatif Corentin Donnard apprennent à poncer, peindre et couper des morceaux de bois et peuvent également naviguer.

## VIE PROFESSIONNELLE

### TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

### ► Travailleurs handicapés. Simplifications en vue

(ASH, 12/10/2018, p 19) - Décret n° 2018-850 du 5 octobre 2018 - Réf: III- 2.1.0

Un récent décret prévoit que toute demande de renouvellement proroge de façon automatique les effets du bénéfice de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée au titre d'une précédente décision, dans l'attente de son instruction.

Le décret permet également que les décisions relatives à l'attribution de la carte mobilité inclusion (portant la mention invalidité) et de l'allocation aux adultes handicapés mentionnent, de façon expresse, le bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'insertion professionnelle afin que ceux-ci n'aient pas à faire la démarche supplémentaire de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé.

Enfin, il simplifie la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, en prévoyant la délivrance automatique d'une attestation pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, pour certains bénéficiaires d'emplois réservés, ainsi que pour les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000037469492](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037469492)

### ► Les parcours professionnels en observation

(ASH, 9/11/2018, p 16) - Réf: III- 2.1.0

La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) a présenté, début novembre, les enseignements de son Observatoire des parcours professionnels des victimes du travail et des personnes handicapées, mis en place dans le cadre d'une convention avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) depuis 2016.

L'enseignement principal de cet observatoire est le manque d'informations globales (notamment concernant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et la méconnaissance du rôle des différents acteurs.

La FNATH formule 25 propositions afin d'enrichir les concertations en cours sur la réforme de l'offre des services pour les travailleurs handicapés, mais aussi pour la santé au travail.

Afin de répondre aux besoins d'accès aux droits des victimes du travail, des personnes malades et handicapées, la FNATH a d'ores et déjà lancé une plateforme juridique d'accès aux droits en ligne (avec notamment la possibilité d'interroger des juristes et des courriers-types pour faciliter les démarches des personnes).

[https://www.fnath.org/wp-content/uploads/2018/11/FNATH\\_bilan-observatoire\\_interactif.pdf](https://www.fnath.org/wp-content/uploads/2018/11/FNATH_bilan-observatoire_interactif.pdf)

### ► Une convention pour favoriser leur maintien dans l'emploi

(ASH, 16/11/2018, p 14) - Réf: III- 2.1.4

En septembre 2018, deux fédérations d'employeurs de services à domicile, Adessadomicile et l'UNA, ont signé une convention avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) pour encourager le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'aide à domicile.

Cette convention a plusieurs objectifs : aménagements spécifiques, renforcement de la formation des dirigeants sur le handicap et amélioration de la visibilité des offres d'emploi.

### ► Jean-Philippe Murat, l'handipreneur

(ASH, 23/11/2018, p 12) - Réf: III- 2.6

75 000 personnes handicapées ont déjà créé leur entreprise en France. A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'association, LesHandipreneurs.org, a créé une plateforme de mécénat participatif avec pour objectif de représenter, d'accompagner et d'aider à l'amorçage financier des projets entrepreneuriaux des personnes en situation de handicap.

<http://www.leshandipreneurs.org>

### ► CDD "tremplin" : un pari pour l'inclusion

(ASH, 23/11/2018, p 18) - Réf: III- 2.2.1.1

Prévue par la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, une expérimentation entre en application à partir de mi-novembre : elle permet aux entreprises adaptées (EA) de recruter des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) spécifique dit "tremplin", pour une période maximale de 24 mois.

Un décret relatif à l'expérimentation par les EA d'un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres employeurs et un arrêté fixant son cahier des charges ont été récemment publiés afin de préciser le cadre de cette expérimentation qui prendra fin le 31 décembre 2022.

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000037611612](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037611612) (décret du 14 novembre 2018)

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000037611636](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037611636) (arrêté du 14 novembre 2018)

## TRAVAIL EN MILIEU PROTEGE

### ► Falaise. Le Moulin légumes mixe handicap et cuisine

Ouest-France, 24 octobre 2018 - Réf: III- 2.2.1.3

Dans une ancienne cantine de Moulinex rebaptisée le Moulin légumes, douze travailleurs handicapés de l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) l'Essor accompagnés de deux moniteurs préparent et servent une centaine de repas par jour.

Le restaurant est fréquenté par les travailleurs de l'Essor et par de nombreux salariés de la zone d'activités.

**Contact** : Le Moulin légumes, route de Trun, zone de Guibray, 14700 Falaise. Tél : 02 31 90 72 20.

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h

[https://www.esatlessorfalaise.fr/index.php?page=activites&id\\_cat=4](https://www.esatlessorfalaise.fr/index.php?page=activites&id_cat=4)

## ALLOCATIONS

### ► Aides aux personnes âgées et handicapées. Les premiers résultats pour 2017

(ASH, 9/11/2018, p 9) - Réf: IV- Généralités

D'après l'enquête Aide sociale menée par la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), les départements ont délivré, fin 2017, 1,96 million de prestations d'aide sociale à des personnes âgées ou handicapées, en France métropolitaine et dans les DOM, soit une augmentation de 0,5 % en un an.

Le nombre d'aides sociales départementales allouées aux personnes handicapées s'établit à 521 500, dont 70 % d'aides à domicile et 30 % d'aides à l'accueil. L'augmentation de 0,6 % du nombre d'aides entre 2016 et 2017 est moins marquée que celle des années précédentes. La prestation de compensation du handicap (PCH) est accordée à 290 400 personnes fin 2017 et représente 56 % des aides aux personnes handicapées.

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er\\_1091.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1091.pdf)

### **Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:**

<http://caen.fr/sites/default/files/page/18/12/lesprestationsauxpersonneshandicapees.pdf>

## VIE SOCIALE

### LOISIRS ET CULTURE

### ► Découvrir le Mont en langue des signes

Ouest-France, 17 septembre 2018 - Réf: VI- 3.3.7

Une guide conférencière, Marie Anfray et une interprète en langue des signes, Elsa Glückmann, proposent des visites du Mont-Saint-Michel aux personnes sourdes.

**Contact** : Marie Anfray: tél: 07 84 20 88 36. Email : [atraversee-visites@outlook.fr](mailto:atraversee-visites@outlook.fr)

Elsa Glückmann : tél : 06 69 63 44 48. Email : [elsagluckmann@blogspot.fr](mailto:elsagluckmann@blogspot.fr)

### ► Hérouville Saint-Clair. Un nouveau créneau de sport handicap

Ouest-France, 5 octobre 2018 - Réf: VI- 3.3.5

L'association Cap'sport propose une activité de sport adapté (gymnastique, motricité, tir à l'arc...) en direction des enfants en situation de handicap mental ou psychique (de 6 à 15 ans) le mercredi de 15h à 16h au gymnase Val-Saint-Clair à Hérouville Saint-Clair.

L'association accueille également, depuis 2011, des adultes en situation de handicap pour des activités de football et multisports.

**Contact** : Cap'sport, Clémence Le Roux. Tél : 06 35 34 43 57. Email : [cleroux@capsport-epi.fr](mailto:cleroux@capsport-epi.fr)

**Le musée des Beaux-Arts de Caen propose le samedi 26 janvier 2019 à 11h15 une visite descriptive adaptée au public déficient visuel de l'exposition "Les secrets d'un tableau : La restauration de La Vierge donnant une étoile à Saint Hubert d'Érasme Quellin (1669)".**

Cette visite est également ouverte au public voyant.

Réservations auprès du service des publics : 02 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi) ou [mba-reservation@caen.fr](mailto:mba-reservation@caen.fr)

Tarif: 4 euros par personne + accès au musée (sauf visiteurs en situation de handicap munis de la carte d'invalidité, et leur accompagnateur).

<http://mba.caen.fr/visites/visites-deficients-visuels>

### ► **Ouistreham. La section paratennis est innovante à Riva-Bella**

Ouest-France, 24 octobre 2018 - Réf: VI- 3.3.5

Le Tennis-club de Riva-Bella est le seul en Basse-Normandie à proposer une activité de tennis aux personnes en fauteuil roulant.

Cette section, ouverte au printemps 2018, est encadrée par une monitrice diplômée d'état et bénéficie d'équipements adaptés.

**Contact**: Tennis-club de Riva-Bella, 88 avenue de la Plage, Ouistreham. Tél: 02 31 97 15 38.

Elisabeth Martin-Chabot (Ecouter l'image) offre, à des personnes déficientes visuelles, **des invitations gratuites aux 3 représentations en audio description** proposées dans le cadre du 8ème Festival International du Cirque de Bayeux : **le mercredi 27 mars 2019 à 14h, le jeudi 28 mars 2019 à 19h et le samedi 30 mars 2019 à 14h.**

Cette offre est valable uniquement **jusqu'au 20 janvier 2019 inclus.**

Les entrées pour les personnes accompagnantes sont au tarif de 11 €.

**Contact** : Elisabeth Martin-Chabot, tél: 06 18 00 37 55 ou email : [elisabeth.martinchabot@laposte.net](mailto:elisabeth.martinchabot@laposte.net)

## VIE PRATIQUE

### ► **Un service de téléphonie dédié aux personnes sourdes**

(ASH, 12/10/2018, p 11) - Réf: VI- 3.4.1.4

Début octobre, la Fédération française des télécoms (FFTelecoms) qui regroupe une quinzaine d'opérateurs téléphoniques (Bouygues, SFR, Orange, La Poste Mobile, Crédit Mutuel, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Télécom, CDiscount Mobile) a choisi la start-up française Roger Voice pour répondre à l'obligation édictée par le décret du 9 mai 2017.

En effet, les opérateurs doivent donner accès, gratuitement, à une heure de communication par mois aux personnes sourdes et malentendantes, via une traduction de la conversation dans la langue de leur choix (langue des signes française, langue française parlée complétée, sous-titrage). A partir du 1er octobre 2021, le temps d'appel devra passer à 3 heures par mois, puis à 5 heures par mois à partir du 1er octobre 2026

L'application Roger Voice est disponible sous IOS et Android et peut être installée sur mobile et tablette.

Le service est disponible de 8h30 à 19h du lundi au vendredi.

<https://rogervoice.com/fr>

### ► Guide "L'animal n'est pas le thérapeute"

(ASH, 9/11/2018, p 35) - Réf: VI- 3.2.3

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer a édité en ligne un numéro consacré à l'apport des animaux dans le handicap qui permet de guider les professionnels dans l'organisation d'un projet de médiation animale. Il présente également une sélection des structures centrées sur le handicap qui accueillent des animaux.

<https://documentation.fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/sites/7/2018/09/Cahier-2-INT-OKWEB.pdf>

Dans le cadre d'un projet de recherche action « Fractures corporelles, fractures numériques » porté par Véronique Lespinet-Najib de l'école nationale supérieure de cognitive (ENSC) et Nathalie Pinède de l'IUT Bordeaux Montaigne, **deux kits d'accessibilité numérique ont été créés afin de permettre et de faciliter l'usage de bonnes pratiques dans ce domaine.**

Conçus comme des boîtes à outils, ils expliquent de manière simple comment rendre accessibles des supports de type power-point et des documents de type pdf.

<https://fracturesnumeriques.fr/kit-accessibilite-powerpoint/>

<https://fracturesnumeriques.fr/kit-accessibilite-pdf/>

### ► Surfer sur Internet d'un mouvement de tête

Ouest-France, 14 novembre 2018 - Réf: VI- 3.4.1.1

La société Starnav, à Chicheboville, a créé un logiciel, Head Pilot, qui permet aux personnes handicapées d'utiliser leur ordinateur ou de naviguer sur internet, sans clavier ni souris, seulement avec des mouvements de la tête.

Ce logiciel est téléchargeable gratuitement pour l'utilisateur, le propriétaire du site internet payant les droits d'utilisation : environ 80 sites sont aujourd'hui équipés.

La société a élaboré également le logiciel Picticom qui permet, à partir d'une tablette, de communiquer et de contrôler l'environnement domotique d'une maison via des pictogrammes.

Enfin, Starnav travaille, en lien avec l'Université de Caen et l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, à améliorer l'accès des déficients visuels aux sites internet, à partir d'une ambiance sonore en 3D, diffusée dans un casque.

<http://www.access-man.com>

### ► Handicap

(ASH, 16/11/2018, p 10) - Réf: VI- 3.4.1

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé l'édition 2019 du concours d'idées à destination des étudiants pour la conception d'un lieu de vie collectif favorisant l'autonomie et l'inclusion des adultes en situation de handicap.

Depuis 2007, la CNSA organise ce concours en collaboration avec la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, en partenariat avec les acteurs du secteur médico-social, du monde de l'architecture et avec le soutien du Comité national coordination action handicap (CCAH).

Les projets des futurs architectes sont attendus pour le 18 mars 2019. Les lauréats se partageront une récompense de 17 000 €.

<https://www.cnsa.fr/le-concours-didees-imaginer-un-lieu-de-vie-collectif-pour-adultes-en-situation-de-handicap>



**L'association Handéo a publié un guide intitulé "Aides humaines : comment favoriser l'accès au vote des personnes handicapées"**, à destination des personnes handicapées et de leur entourage.

Ce guide a pour objectif de mieux connaître les différents types d'élection, les étapes du vote, de savoir qui peut voter, de savoir comment un service d'aides humaines peut accompagner la personne en situation de handicap et d'avoir quelques repères juridiques.

Il a été construit en concertation avec un comité de rédaction associant des personnes en situation de handicap (moteur, visuel, mental et autiste) et s'appuie sur un comité de pilotage composé des pouvoirs publics, de professionnels de terrain et de représentants de personnes handicapées.

<http://www.handeo.fr/actualites/guide-handeo-vote-handicap>

[http://www.handeo.fr/sites/default/files/field-files/OBS\\_Guide\\_Pratique\\_de\\_Vote\\_Handicap\\_17-10-2018\\_Web.pdf](http://www.handeo.fr/sites/default/files/field-files/OBS_Guide_Pratique_de_Vote_Handicap_17-10-2018_Web.pdf)

## POLITIQUE DU HANDICAP

### ► Les paradigmes européens

(ASH, 30/11/2018, p 17) - Réf: I- 3.3

Une récente conférence, initiée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) sur l'emploi des personnes en situation de handicap, a permis de mettre en exergue les différentes approches de la question par les pays de l'Union européenne.

Deux modèles de protection existent: l'un fondé sur la politique de quotas et le développement du secteur protégé comme en France ou en Allemagne et l'autre reposant sur le principe de non-discrimination et de l'accessibilité totale des services à la population comme le Royaume-Uni, la Suède ou le Danemark.

Certains pays adoptent des politiques hybrides.

Il semble que les pays les plus performants en matière d'inclusion sont ceux qui mettent les quotas au cœur de leur politique d'emploi.

## ASSOCIATIONS

### ► Bretteville-sur-Odon. Une association pour aider les enfants polyhandicapés

Ouest-France, 24 octobre 2018 - Réf: VII- 5

Créée en août 2018, l'Apep's (association de parents d'enfants polyhandicapés et différents) rassemble des parents dont les enfants sont accueillis à l'établissement public médico-social de Vaux sur Aure, situé dans les locaux du centre ressource de l'ouïe et de la parole (CROP) à Bretteville-sur-Odon.

L'association a pour objectif de proposer des activités adaptées aux enfants et de contribuer à l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs familles. Elle a notamment pour projet de mettre en place un jardin sensoriel.

**Contact** : Nadège Reboursière. Tél : 06 74 00 59 78. Email: [ass.peps.14@gmail.com](mailto:ass.peps.14@gmail.com)

## **A CONSULTER A LA MISSION VILLE HANDICAP**

### **Etre Handicap Information (n°154- Automne 2018)**

**Dossier** : A l'écoute des sourds

### **Faire Face (n°757- Septembre/Octobre 2018)**

**Dossier** : Dossier dispositions décès : décider aujourd'hui et protéger ses proches demain

### **Faire Face (n°758- Novembre/Décembre 2018)**

**Dossier** : Dossier animaux : en bonne compagnie

### **Vivre Ensemble (n°141- Septembre/Octobre 2018)**

**Dossier** : Education inclusive. Sur les chemins de l'école

## Renseignements HANDICAP

La Mission ville handicap vous offre 3 solutions :

**Notre site internet :** [www.caen.fr](http://www.caen.fr), rubrique Handicap  
[Le guide Handicap](#), des listes d'associations et de services, des informations sur l'accessibilité, ...

### En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
  - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
  - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
  - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

### Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

**CCAS de CAEN**  
**Mission ville handicap**

---

9, rue de l'Engannerie - CAEN  
[missionvillehandicap@caen.fr](mailto:missionvillehandicap@caen.fr)

**Accès**

Bus : arrêts *Saint-Jean Eglise* ou *Bernières*